

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0906

objet : **Acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petit diamètre, des bouches avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif à l'acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petit diamètre, des bouches avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe de l'assainissement, arrêtée par délibération du conseil n° 2001-0382 du 21 décembre 2001.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	716 510 €
- TVA 19,6 %	140 436 €
- montant total TTC	<hr/> 856 946 €

Cette opération consisterait à acquérir trois véhicules spécialisés destinés à l'entretien des réseaux d'assainissement de la Communauté urbaine. Elle s'inscrit dans un programme pluriannuel d'adaptation et de remplacement de ce parc, visant notamment à réduire le curage manuel et la pénibilité des tâches ainsi qu'à réaliser les chantiers dans de meilleures conditions.

Elle comporterait l'acquisition de :

Tranche ferme :

- deux petits combinés identiques spécialisés dans les interventions d'urgence pour le débouchage de branchements et dans le curage des collecteurs de petit diamètre (jusqu'à 500 mm, voire 800). Ils doivent être les plus maniables et compacts possible tout en conservant une charge utile maximum.

Tranche conditionnelle :

- un combiné polyvalent permettant d'augmenter le potentiel d'intervention sur les bouches avaloirs et les bassins de dessablement, d'une part, ainsi que sur les collecteurs de petit diamètre, d'autre part. Ses capacités d'aspiration doivent être particulièrement performantes.

Le marché à conclure serait un marché unique comportant deux lots techniques :

- lot n° 1 : fourniture des équipements,
- lot n° 2 : fourniture des véhicules porteurs.

Circuit décisionnel : Ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 5 février 2002 et celui du bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33-39-40-58 à 60 et 72 (II) du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2001-0382, 2002-0444 et n° 2002-0516, respectivement en date des 18 mai et 21 décembre 2001, 4 février et 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - **Accepte** :

a) - le dossier qui lui est soumis,

b) - de traiter ces fournitures par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix conformément aux dispositions des articles 33-39-40-58 à 60 et 72- II - du code des marchés publics,

c) - que les offres soient examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

2° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0119 individualisée pour un montant de 6 148 254 € HT en dépenses.

Le montant à payer pour l'exercice 2003 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement compte 218 210 à hauteur de 716 510 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,